

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-011

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-deux février
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, convoqué le 13 février 2023 par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Pierre BETEND, M. Mickaël JOLIVET-BALON, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, Mme Aurélie ROCHE, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Excusés : Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Jean-Jacques SIGNOUX (pouvoir à Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ), Mme Marie-Cécile PASQUIER (pouvoir à M. Tanguy JON), M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), M. Florent LAMOISSIERE.

Objet de la délibération : Acceptation don d'un mobil home

M. Christian SERVAGE expose,

Mme BOULEN Danielle 82, avenue de la Liberté 59810 LESQUIN, locataire d'un emplacement au Camping Le Clos du Pin 1222 route de la Vallée du Bouchet 74450 Grand Bornand a mis fin à la location de l'emplacement dédié à son mobil home.

Mme BOULEN Danielle a donc décidé de faire don de ce mobil home à la commune.

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'ACCEPTER** le don de ce mobil home et de l'enregistrer sur l'inventaire de la commune.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Délibération votée à L'UNANIMITÉ.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,
Christiane PERILLAT-CHARLAZ.





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-011

Transmis en Préfecture le :
Rendue exécutoire le :
Le Maire,
Christophe FOURNIER

